



Etat - France
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (ASTI)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil, décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale, arrêté du 13 décembre 2016)

ccifa
N° 15646-01

ATOUT SPORT AVRIL 2017
DU 10 AU 13 AVRIL 2017

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____

Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE. SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____

Nom d'usage (ex. nom d'époux/épouse) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____

Nationalité : _____

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____

Adresse : N° _____

Par (autorité de délivrance) : _____
Préciser : Carte nationale d'identité Passeport Autre _____
Délivré(e) le : _____

« La photocopie du document justifiant de l'identité du signataire doit être jointe et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance. »
« Permis de parenté française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou patentes depuis moins de 5 ans ; ou de la Suisse : « Union suisse romande ou du Bon Etat patris à l'écrit sur l'espace communautaire européen (Belgique, Norvège et Liechtenstein) nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et 3 du CESEDA), en cours de validité ; « Rapprochement d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et 3 du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugiés) ou pour statuts, en cours de validité. »

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION :
Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre _____
Préciser : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au : 1 3 q 4 2 p 1 7 inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE OU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » (1) :
DATE : _____
Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____
« Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. »

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OSTI) ou d'interdiction de sortie du territoire (ISTI). Si, votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

DU 10 AU 13 AVRIL 2017



**SERVICE SPORT ET JEUNESSE
ATOUT SPORT AVRIL 2017**

Piscine



Escalade

Tir à l'Arc

Moto / Quad



Zumba

Equitation



RENSEIGNEMENT / INSCRIPTION :

HEINRICH GILLES 06.79.52.06.96

SPORT.JEUNESSE@MAIRIE-BARTENHEIM.FR



Service
Jeunesse
et Sports
de la
Mairie de
Bartenheim



ALCOTONS
AMATEURS
du Haut-Rhin
Caf

Modalités de fonctionnement

Les activités physiques proposées durant ces animations sont envisagées dans une perspective d'initiation et de découverte.

Horaires

L'accueil du matin est possible de 8h00 à 9h00. Le soir le départ est également échelonné de 17h00 à 17h30 au plus tard sauf pour certaines sorties (voir les horaires du programme)

Pour les inscriptions à l'activité, le participant doit se présenter au plus tard un quart d'heure avant le début de l'activité et se signaler auprès du Directeur à l'accueil. Il peut s'inscrire directement dès son arrivée sous réserve des places disponibles (inscription préalable recommandée) et de présenter l'ensemble des documents administratifs exigés.

Repas de midi

Pour les inscriptions à la semaine, le repas est inclus dans le tarif. Pour les inscriptions à l'activité le repas n'est pas inclus.

Important :

- **L'inscription à la semaine + stage sports mécaniques** comprend : Escalade, Piscine Aquabasilica, Moto et Quad, Tir à l'arc, Badminton, Course d'orientation, Zumba, Gyropode.
- **L'inscription à la semaine + stage « Au grand galop »** comprend : Escalade, Piscine Aquabasilica, Double Dutch, badminton, patinoire, zumba ainsi qu'équitation les après-midis du mardi et jeudi.
- **L'inscription à l'activité** est possible pour les activités suivantes : Tir à l'arc, Badminton, Zumba, Double Dutch.
- La participation à la piscine AQUABASILEA n'est possible que dans le cas d'une inscription à la semaine.

Respect des horaires et responsabilité

Le point de rendez vous pour le départ de toutes les activités est à l'accueil d'ATOUT SPORT – Espace 2000 à Bartenheim (indiqué par un fléchage)
Il est impératif que le participant soit présent aux heures indiquées dans le programme d'activités (voire légèrement en avance) pour que l'activité puisse démarrer à l'heure.

Tout participant quittant une activité au cours de son déroulement ou en fin d'activité n'est plus sous la responsabilité de l'équipe éducative. Les parents ont la responsabilité de venir chercher leur enfant ou devront autoriser l'enfant à quitter seul le site en fin d'activité.

La responsabilité de la collectivité ne saurait être engagée en cas de perte, détérioration ou vol d'effets personnels, de valeurs ou d'espèces.

Tenue et matériel

Tout participant devra se présenter avec un équipement adéquat et complet (casquette, crème solaire, K-way, affaires de rechange, baskets pour l'intérieur et l'extérieur).

Pour les activités nécessitant un déplacement VTT (ou vélo), le participant doit apporter son propre matériel en parfait état de marche (casque obligatoire).

Participation financière

Elle doit être acquittée au moment de l'inscription. Pas de remboursement en cas de conditions météorologiques ne permettant pas la tenue de l'activité mentionnée dans le programme sauf pour des activités annulées ou sur présentation d'un certificat médical.

En cas de non présentation d'une copie du dernier avis d'imposition, le tarif applicable sera établi sur la base de la tranche la plus élevée (catégorie 4). Toutes les informations transmises sont soumises à la confidentialité dans le cadre du secret professionnel.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Cette assurance ne se substitue en aucune façon à celle des familles, tous les enfants devant bénéficier d'une couverture sociale. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée que sur le lieu même de l'activité et dans les stricts horaires de celle-ci.

TAMPON DU CABINET

Le

Certificat de non-contre-indication à la pratique d'activités physiques

Je soussigné(e),

Certifie avoir examiné(e)

Né(e) le

Et n'avois constaté(e), à ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique du :

<input type="checkbox"/> Escalade	<input type="checkbox"/> Piscine
<input type="checkbox"/> Moto / Quad	<input type="checkbox"/> Tir à l'arc
<input type="checkbox"/> Patinoire	<input type="checkbox"/> Equitation
<input type="checkbox"/> Badminton	<input type="checkbox"/> Zumba
<input type="checkbox"/> Gyropode	<input type="checkbox"/> Double Dutch
<input type="checkbox"/> Course d'orientation	<input type="checkbox"/>

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour servir et faire valoir ce que de droit.

Organisateur : Mairie de Bartenheim.

Projet : ATOUT SPORT Avril 2017



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT
 NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Polioomyélie				Coqueluche	
OU DT polio				Autres (préciser)	
OU Tétanos					
BCC					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non
 Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)
 Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

Autorisation de sortie de territoire
 La présentation d'une autorisation de sortie de territoire est obligatoire pour chaque participant à des activités nécessitant un déplacement hors du territoire (piscine Aquabaasilai).
 La loi du 3 Juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

Pièce à fournir au moment de l'inscription

- ✓ Fiche d'inscription dûment complétée
- ✓ Copie du dernier avis d'imposition
- ✓ Fiche sanitaire de liaison dûment complétée
- ✓ Photocopie du carnet de vaccination
- ✓ Autorisation de sortie de territoire dûment complétée
 - Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
 - Photocopie du titre d'identité du parent signataire valide ou périmé depuis moins de 5 ans:
 - carte d'identité ou passeport
 - pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- ✓ Copie carte d'identité recto / verso ou passeport en cours de validité
- ✓ Certificat de non contre-indication à la pratique des activités physiques en précisant chaque activité pratiquée dans le cadre d'« ATOUT SPORT 2015 »
- ✓ Attestation de responsabilité civile individuelle
- ✓ Attestation de savoir nager 25 mètres et s'immerger selon arrêté du 25.04.2012 (pour la participation aux activités aquatiques)
- ✓ Règlement de préférence par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Droit à l'image

Conformément à la législation en vigueur, la mairie de Bartenheim pourra prendre des photos sur lesquelles figurera le participant. Ces photos sont destinées à être utilisées sur les supports de communication (brochure, site internet). Si toutefois vous ne souhaitez pas que le participant soit pris en photo, le signaler sur la fiche d'inscription.

Inscriptions et Renseignements – À votre service !

Inscriptions :
 ➤ LUNDI de 8h30 à 12h00 / MARDI et JEUDI de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
 Service des sports - Mairie de Bartenheim.

Renseignements :
 HEINRICH GILLES
 Tél. 03 89 70 76 02
 Port. 06 79 52 06 96
 Courriel : sport.jeunesse@mairie-bartenheim.fr

Semaine ATOUT SPORT Pâques 2017					
	Lundi 10/04	Mardi 11/04	Mercredi 12/04	Jeudi 13/04	Vendredi 14/04
Mairie de Bartenheim	Escalade COSSEC Village 'New'	Moto MOTO Club 5 L's * VTT (département) Double dutch Espace 2000	Quadré MOTO Club 5 L's * VTT (département) Badminton Espace 2000	Zumba Espace 2000	
Association Aquabaasilai	Pêche Aquabaasilai Parchin CH	Tir à l'arc Espace 2000 1 qualification Centre Equiterre 3 Frontiers * VTT (département)	Badminton Espace 2000 Patinage L. Willberg / Malhouse	Gymnase Espace 2000 1 qualification Centre Equiterre 3 Frontiers * VTT (département)	Fête
Association des Jeunes de Bartenheim	Jeune TS de 10 à 14.04 Accueil de loisirs				

